

FICHE SIGNALÉTIQUE

SONASPRAY « fc »

Remarque: Au meilleure de notre connaissance, cette fiche signalétique est conforme aux normes "US OSHA 29 CFR 1910.1200, 91/155/EEc" et de la loi canadienne sur les produits dangereux.

Section I — Information générale

Manufacturier: International Cellulose Corporation
12315 Robin Blvd
Houston, TX 77245 USA

Tél. d'urgence : 713.433.6701

Tel. pour information : 713.433.6701

DISTRIBUTEUR: **BENOLEC**

1451, Nobel, Sainte-Julie, Québec Canada J3E 1Z4

Tel: 450.922.2000 Fax: 450.922.4333

Site web: www.benolec.com info@benolec.com

Section II — Composantes chimiques et information sur les ingrédients

Composantes Chimiques Identification chimique spécifique, nom commun No identification (CAS)	OSHA PEL 8-hre TWA, (mg/m ³)	ACGIH TLV 8-hre TWA, (mg/m ³)	Autres limites recommandées (NIOSH) 8-hre TWA (mg/m ³)	Pourcentage par poids (%)
Borates, Tetra, Sodium Sels (Borax) CAS 1303-96-4 (Générique) CAS 12179-04-3 (Pentahydrate)	15 Total, 5 respirable	1 Pentahydrate	1 Pentahydrate	5.5 Max.
Acide borique (Acide orthoborique) CAS 10043-35-3	15 Total, 5 respirable	2	6 Total, 2 respirable	15 Max.
Cellulose (Papier macéré) CAS 9004-34-6	15 Total, 5 respirable	10	10 Total, 5 respirable	80 Max.

Note : Limite d'exposition maximum recommandée par le manufacturier sur les lieux de travail: 5 mg/m³ poussière totale, base sèche, 8-hres base intégrée dans le temps. Lorsque le produit est appliqué conformément aux recommandations du manufacturier, les évaluations pendant et après l'application indiquent des résultats significatifs au-dessous de 5mg/m³ moyenne pondérée dans le temps.

BENOLEC

1451, rue Nobel, Sainte-Julie, Qc Canada J3E 1Z4

Tél. : 450.922.2000 Fax : 450.922.4333

www.benolec.com info@benolec.com



FICHE SIGNALÉTIQUE

Section III — Caractéristiques physiques et chimiques

Point d'ébullition :	Se décompose
Point de fusion :	Se décompose
Apparence et odeur :	Fine, particules fibreuses blanches du traitement de la cellulose blanchie du bois ou du coton. Fibreuses, matériau inodore ensaché dans un sac de plastique libellé.
Densité (H ₂ O = 1):	0,86
Solubilité dans l'eau :	Légère (Estimée à moins de 2 grammes/100 ml)
Pression de vapeur (mm Hg.) :	0 (solide)

Section IV — Incendie et données de danger d'explosivité

Température d'éclair :	N/D	LEL : N/D	UEL : N/D
Moyen d'extinction :	Pas de restrictions		
Mesures spéciales de lutte contre l'incendie :	Aucunes		
Incendie inhabituel et dangers d'explosion :	Aucuns rapportés		

Section V — Données de réactivité

Stable sous des conditions normales ambiantes. Incompatibilité: les propriétés de résistance au feu seront réduites ou éliminées par : contamination avec de l'huile, essence, autres matériaux inflammables/combustibles, ou puissants oxydants. Décomposition dangereuse ou sous-produits : la décomposition produira du monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Section VI — Risque pour la santé

LD50: >5 gm/kg	Orale – rat LC50: >5800 mg/m ³ /4H inhalation – rat. Aucunes procédures inhabituelles indiquées.
Cancérogénicité :	Non énuméré par NTP ou par IARC comme étant carcinogène. Non énuméré par OSHA comme un carcinogène.

Section VII — Précautions de manutention et d'utilisation sécuritaires

Étapes à suivre si le matériel est déversé : Imbiber légèrement le matériau avec de l'eau afin de prévenir la formation de poussière et placer dans un conteneur étanche. Sceller le conteneur, identifier avec une étiquette appropriée et disposer selon les règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Méthode de disposition des rebuts : Disposer selon la réglementation des rebuts.

Précautions à prendre pour la manutention et l'entreposage :

- Entreposer dans des conteneurs hermétiques dans un endroit frais, sec et dans une zone protégée.
- Isoler des substances incompatibles.

BENOLEC

1451, rue Nobel, Sainte-Julie, Qc Canada J3E 1Z4
Tél. : 450.922.2000 Fax : 450.922.4333
www.benolec.com info@benolec.com



FICHE SIGNALÉTIQUE

Section VIII — Mesures de contrôle

Sécurité intégrée : Si de la poussière est produite, fournir une ventilation locale afin de contrôler le niveau dans l'air au-dessous de la limite d'exposition ACGIH TLV-TWA par particules de 10 mg/m³ non classées autrement par particules inhalables et 3 mg/m³ par particules respirables.

Protection respiratoire personnelle : Sous des conditions d'applications spécifiques normales du manufacturier, aucune protection respiratoire n'est nécessaire. Toutefois, si une poussière ambiante est présente, porter un masque approuvé NIOSH. Sous des conditions d'urgence de lutte contre l'incendie, les répondants devraient porter une protection appropriée pour combattre les incendies. Des gants protecteurs et des lunettes de sécurité sont optionnels pour ce produit mais devraient être portés si d'autres substances corrosives sont présentes sur les lieux de travail. Porter une protection personnelle appropriée pour travailler dans l'environnement.
Travail/pratiques d'hygiène : Laver les mains et la figure avant de manger. Prendre une douche et changer de vêtement tous les jours.

Avertissement : L'information présentée ici a été compilée par des sources fiables et est donnée de bonne foi, mais n'est pas garantie. Les conditions d'utilisation et de convenance du produit pour utilisation particulière ne sont pas sous notre contrôle; tout risque d'utilisation de ce produit est conséquemment assumé par l'utilisateur. Rien ici ne doit être interprété comme recommandation d'utilisation laquelle enfreindrait un brevet valide ou en tant que permis se prolongeant sous des brevets valides. Des mises en garde appropriées et des procédures sécuritaires de manutention doivent être fournies aux manutentionnaires et aux utilisateurs.

Révisé mars 2014

BENOLEC

1451, rue Nobel, Sainte-Julie, Qc Canada J3E 1Z4
Tél. : 450.922.2000 Fax : 450.922.4333
www.benolec.com info@benolec.com

